

Faculté de philosophie et lettres



THEA2220 Organisation et gestion des organismes culturels à dominante théâtrale

[7.5h+22.5h exercices] 2.5 crédits

Ce cours bisannuel est dispensé en 2007-2008, 2009-2010,...

Cette activité se déroule pendant toute l'année

Enseignant(s): Henry Ingberg
Langue d'enseignement : français
Niveau : Deuxième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Connaître les institutions du point de vue structurel dans le cadre politique belge et international. Connaître les règles de fonctionnement du théâtre et des ASBL. Acquérir la compétence d'aborder avec méthode tout problème pratique ou théorique de la gestion. Le cours est réparti sur deux années académiques.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Informations, explications, données historiques et d'actualité.
 Exposé magistral avec questions-réponses permanentes et études de cas.

Résumé : Contenu et Méthodes

Tout projet théâtral repose nécessairement sur l'organisation d'une infrastructure, non seulement pour le théâtre professionnel mais même pour le théâtre amateur.

Il s'agit d'analyser le contexte dans lequel s'insère l'organisation générale de notre théâtre, sachant qu'il dépend essentiellement de l'intervention budgétaire des Pouvoirs publics. La place du théâtre dans le budget global de la Communauté française, les critères d'intervention, les choix de politique théâtrale sont des points de référence indispensables.

D'autre part, nous devons pouvoir nous replacer à l'intérieur de l'entreprise théâtrale pour analyser de quelle manière elle peut le mieux affecter ses ressources et obtenir les moyens nécessaires, qu'il s'agisse de subventions ou de recettes propres, en fonction de l'objectif choisi; une étude systématique des méthodes possibles et la connaissance de règles sociales, fiscales, économiques et culturelles doivent permettre à toute personne assumant une responsabilité dans un théâtre de faire ces choix avec plus de clarté.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Échanges durant les cours et formulation de réponses personnelles. L'examen permet de vérifier le niveau acquis.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

THEA22	Deuxième licence en arts du spectacle	(2.5 crédits)	Obligatoire
---------------	---------------------------------------	---------------	-------------